



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2012-2013

AT/vg

P.V. PETI 03

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2013

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2012
2. Pétition n° 323 pour l'utilisation du cannabis à des fins médicales
- Examen de la pétition
3. Pétition n° 320 concernant les visas ouverts aux ressortissants luxembourgeois souhaitant travailler en Australie et au Canada
- Examen de l'avis du Ministre des Affaires étrangères du 4 décembre 2012
4. Recommandation n°49 de la Médiateure relative à l'introduction d'un code bonne conduite : principes de base et mode d'emploi
5. Examen du tableau récapitulatif des travaux en suspens
6. Divers

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval remplaçant Mme Tessy Scholtes, M. Marc Angel, M. André Bauler, M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Fernand Diederich, M. Camille Gira, M. Ali Kaes, M. Marcel Oberweis remplaçant Mme Christine Doerner

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, Mme Marie-Josée Frank, Mme Tessy Scholtes, M. Serge Urbany

*

Présidence : M. Camille Gira, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2012

Le projet de procès-verbal sous rubrique est adopté.

2. Pétition n° 323 pour l'utilisation du cannabis à des fins médicales

- Examen de la pétition

La pétition n°323 soumise par l'Union francophone pour les cannabinoïdes en médecine-Section Luxembourg a pour objectif d'autoriser l'utilisation du cannabis à des fins médicales.

Cette pétition est transmise pour prise de position au Ministre de la Santé.

3. Pétition n° 320 concernant les visas ouverts aux ressortissants luxembourgeois souhaitant travailler en Australie et au Canada

- Examen de l'avis du Ministre des Affaires étrangères

Dans son courrier du 4 décembre 2012, le Ministre des Affaires étrangères informe qu'une concertation avec les départements ministériels concernés vient d'être lancée en vue d'une négociation d'accords « vacances-travail » avec l'Australie et le Canada et éventuellement d'autres pays. Sans obstacles juridiques majeurs, ces négociations pourraient débuter rapidement.

La Commission décide d'attendre à ce que les négociations soient réellement entamées avant de clôturer cette pétition.

4. Recommandation n°49 de la Médiateure relative à l'introduction d'un code bonne conduite : principes de base et mode d'emploi

La recommandation sous rubrique est envoyée pour prise de position au Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

M. le Président estime que dès que cette prise de position est disponible une réunion jointe avec la Commission de la Fonction publique et de la simplification administrative pourrait éventuellement être envisagée au sujet d'un code de bonne conduite administrative.

5. Examen du tableau récapitulatif des travaux en suspens

- Pétition n°273 contre toute action visant à interdire aux pêcheurs l'accès aux lacs de la Haute-Sûre

En janvier 2012, le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région avait informé la Commission des Pétitions que les travaux d'infrastructure devraient commencer en 2012. La Commission propose de demander des renseignements au Ministre quant au suivi de ce dossier.

- Pétition n°293 contre la défiguration de notre paysage d'Ardennes par l'implantation d'installations éoliennes

Au vu de l'absence de réaction de la part des pétitionnaires suite au courrier qui leur a été adressé en date du 3 mai 2012, la Commission considère l'instruction de la pétition sous rubrique comme étant close.

-Pétition n°300 demandant que le projet de loi 6103 portant modification de l'article 353 du Code pénal respecte le droit à l'autodétermination de la femme

Suite au vote du projet de loi 6103, devenu loi du 12 décembre 2012 portant modification des articles 351, 353 et 353-1 du Code pénal, l'instruction de la pétition sous rubrique est à considérer comme étant close.

- Pétition n°304 revendiquant l'accessibilité des chemins de fer et bus pour tous

La pétition sous rubrique a été déposée en décembre 2010. La Commission désapprouve fortement que sa demande de prise de position adressée au Ministre du Développement durable et aux Infrastructures de même que les nombreuses lettres de rappel, à savoir en juillet et en novembre 2011 ainsi qu'en mars et en juin 2012, soient restées sans réponses jusqu'à présent.

La Commission décide d'adresser une nouvelle lettre de rappel au ministre concerné en y soulignant sa profonde désapprobation de rester en attente d'une réponse depuis deux ans déjà.

- Pétition n°310 pour l'assimilation des infirmiers spécialisés qualifiés aux diplômés BTS

La prise de position du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 8 mai 2012 a été transmise pour remarques aux pétitionnaires. La réponse des pétitionnaires est parvenue à la Commission le 18 juillet 2010 et a été transmise pour prise de position complémentaire au ministre. Faute de réponse de la part du ministère concerné endéans cette période de trois mois, la Commission décide d'envoyer un courrier de rappel.

- Pétition n°314 contre l'interdiction générale de fumer dans les cafés et discothèques

Suite au dépôt du projet de loi 6494 modifiant la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac, la Commission décide de renvoyer la pétition sous rubrique à la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale et d'en informer les pétitionnaires.

- Pétition n°319 pour une modification de la loi du 15 mars 1983 ayant pour objet d'assurer la protection de la vie et le bien-être des animaux

Faute de réponse de la part du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural endéans une période de trois mois, la Commission décide d'envoyer un courrier de rappel.

- Pétition n°321 concernant l'autorisation d'une installation de production d'asphalte à Schiffange

Faute de réponse de la part du Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures endéans une période de trois mois, la Commission décide d'envoyer un courrier de rappel.

- Pétition n°322 pour le renouvellement et l'agrandissement du Musée national de la Résistance d'Esch/Alzette

Faute de réponse de la part de la Ministre de la Culture endéans une période de trois mois, la Commission décide d'envoyer un courrier de rappel.

6. Divers

Dans le cadre des discussions au sein de la Commission du Règlement au sujet de l'instruction des pétitions il a été retenu que les commissions sectorielles compétentes devraient être informées du dépôt de toute pétition relevant de leur champ de compétence. Par ailleurs, toute prise de position d'un Ministre relative à une pétition devra également être transmise pour information à la commission parlementaire compétente, une procédure qui est accueillie favorablement par la Commission des Pétitions.

Luxembourg, le 17 janvier 2013

La secrétaire,
Anne Tescher

Le Président,
Camille Gira